

## **CNOM - interdit sexuel dans la relation patient - médecin - Mars 2019**

01/03/2019

Le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) vient de procéder à une modification des commentaires du code de déontologie médicale afin de proscrire tout rapport intime entre praticiens et patients. Plus exactement, le CNOM s'est attaché à compléter les commentaires de l'article 2 du code portant sur le respect de la personne et de sa dignité. Il ajoute notamment la jurisprudence de la chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins (décision du 12 janvier 2016 n °12445) qui considère que les « relations intimes s'apparentent alors à un abus de faiblesse ».